1721.

SOMMAIRE
DES BIENS, REVENUS, CHARGES ET DÉPENSES DE L'HÔPITAL GENERAL DE GRENOBLE
En l'Année 1721.

A GRENOBLE,
Chez MATHIEU PETIT Imprimeur-Libraire,
Ruë des Clercs.

NLM

A HÔPITAL GENERAL.

SOMMAIRE des Revenus & des Dépenſes de l'Hôpital General de Grenoble pendant l'année 1721. ſuivant l'ordre des Etats raiſonnés & inſtructifs des Biens & Revenus, & des Charges & Dépenſes de l'Hôpital General faits par Monſieur Canel Conſeiller au Parlement, l'un des Directeurs dudit Hôpital General, pour ſervir à l'adminiſtration dudit Hôpital General.

Ce Sommaire eſt pour édifier le Public concernant l'adminiſtration de l'Hôpital General, & pour exhorter les Perſonnes charitables à luy faire du bien.

REVENUS.

LEs droits de l'Hôpital General ſur la Ferme des Poids à Farine de la Ville de Grenoble établis en vertu des Arreſts du Conſeil d'Etat des 16. Mars 1645. & 9. Juillet 1668. 6728. 17. 10.

Les anciens droits ſur les Beſtiaux de Boucherie, nommés l'émolument des Peaux, & la Ferme des Chandel-

les qui apartenoient à l'Hôtel-Dieu, preſentement nommé Hôpital General, & les droits d'établir la Ferme des Boucheries accordés par Lettres Patentes du Roy du mois de Decembre 1672. ont été le tout fixé à la ſomme annuelle de 10000 liv. par les Déliberations du Conſeil General de Police de la Ville de Grenoble, & par la Tranſaction du 18. Fevrier 1684. homologuée par Arreſt du Conſeil du 28. Mars ſuivant, cy 10000.

Les Penſions des ſommes anciennement fournies par l'Hôpital General & employées au payement de partie des Créanciers de la Ville de Grenoble ont été fixées par ladite Tranſaction du 18. Fevrier 1684. homologuée par ledit Arreſt du Conſeil du 28. Mars à . . 3129. 15.

La Penſion de la ſomme principale de 12890 liv. 17 ſ. employées au rachapt des deux Offices de Receveur des deniers d'Octroys de ladite Ville & de celuy de Controlleur deſdits deniers ſuivant qu'il eſt porté par Arreſt du Conſeil du 14. May 1697. . . 644. 10.

La Penſion de la ſomme principale de 14272 liv. 10 ſ. dûës par ladite Ville aux heritiers du Sieur Teiſſier pour

le rachapt de l'Office de Greffier de la Police de ladite Ville ſuivant qu'il eſt porté par les conventions du 9. Juillet 1700. deſquels heritiers ledit Hôpital General a les droits . . . . . 713. 12. 6.

Les ſommes deſtinées au payement des anciens Créanciers de ladite Ville de Grenoble compris dans ladite Tranſaction du 18. Fevrier 1684. & dans celle du 28. Août 1705. deſquels l'Hôpital General a les droits, le tout ſuivant qu'il eſt porté par ladite Tranſaction de 1705. & par le Bail à Ferme des revenus de ladite Ville homologué par Arreſt du Conſeil du 18. May 1706. cy . . . . . 8500.

Le total deſdites ſommes que ledit Hôpital General preleve annuellement ſur les deniers patrimoniaux & d'Octroys de ladite Ville de Grenoble ſuivant qu'il eſt porté par ladite Tranſaction & par l'article 39. dudit Bail à Ferme monte à . . . . . 22987. 17. 6.

La Penſion de la ſomme principale de 14272 liv. fournies par ledit Hôpital General & employées au rachapt de l'Office de Procureur du Roy en la Po-

lice de ladite Ville a été fixée ſur le pied des gages dudit Office ſuivant qu'il eſt porté par déliberation du Conſeil General de l'Hôtel de Ville de Grenoble du 21. Mars 1720. & par Acte du 12. Avril ſuivant à . . . . . 432.

La Penſion de la ſomme principale de 750 liv. pour la finance d'un Office d'Huiſſier en ladite Pollice, dont ledit Hôpital General a droit par Acte du 21. Août 1721. fixée ſur le pied des gages dudit Office à . . . . . 25.

Les Maiſons, Domaines, Moulins & autres immeubles dudit Hôpital General, déduction faite des Tailles, Rentes, Main-morte, Penſions & Reparations environ . . . . . 9000.

Les anciennes Rentes ou Penſions, tant foncieres qu'autres . . . 1280. 15.

Les Rentes ſur l'Hôtel de Ville de Paris, dont il y en a une au principal de de 8000 liv. montant à . . 200.

Un autre au principal de 60000 liv. montant à . . . . . 1500.

Un autre auſſi au principal de 60000 liv. montant à . . . 1500.

Un autre au principal de 10000 liv. montant à . . . . . 250.

Un autre au principal de 4000 liv. montant à . . . . . 100.

Et un autre auſſi au principal de 4000 liv. montant à . . . 100.

Toutes leſdites ſommes principales ſur l'Hôtel de Ville de Paris montent à 146000 liv. & les Rentes d'icelles à 3650.

Les droits des Offices de Juré Crieur des Enterremens environ . . . 300.

Le total des revenus fixés dudit Hôpital General peuvent monter par communes années ſur le même pied que ceux cy-deſſus mentionnés à la ſomme de 44404. 10. 4.

PRODUITS DES CASUELS.

LE produit des ouvrages & profits faits dans ledit Hôpital General en 1721. . . . . 2300.

Il eſt à obſerver qu'il n'y a dans l'Hôpital General que de vieux pauvres infirmes ou de jeunes enfans qui ne peuvent que trés-peu travailler.

Les Legs faits à l'Hôpital General reçûs en l'année 1721. . . . . 410.

Les Aumônes & Quêtes, & ce qu'on a trouvé dans les Troncs des Egliſes &

tant dans les Boëtes qui ſont chez les Marchands & autres, que dans celles des Enfans de l'Hôpital qui ſe tiennent aux Portes des Egliſes . . 2077. 13.

Plus une Aumône de . . . . 2624. 7.

Total des Caſuels . . . . . 7412. 7.

Sommes groſſes des ſuſdits Revenus & deſdits Caſuels en l'année 1721.. 51816. 16. 4.

CHARGES ET DEPENSES.

FONDATIONS.

LEs Fondations faites par Monſieur d'Avançon Evêque de Grenoble pour le Maître d'Ecole ou Precepteur des Enfans de l'Egliſe Cathedrale de Nôtre-Dame. 100.

Pour le Maître d'Ecole ou Precepteur des Enfans de l'Egliſe Collegiale de Saint André . . . . . 100.

Pour faire aprendre un Métier à un Pauvre Garçon de l'Hôpital . . . . . 100.

Pour marier une Pauvre Fille de l'Hôpital . . . . . 100.

Et pour faire diſtribuer du Pain aux Pauvres . . . . . 200.

Les Fondations faites par Monſieur le Cardinal le Camus Evêque de Grenoble,

dont il y en avoit une de 3000 liv. annuellement au principal de 60000 liv. placée sur le Clergé & presentement sur l'Hôtel de Ville de Paris pour faire distribuer du Pain aux Pauvres honteux, reduite presentement à . . . . . 1500.

Et pour faire aprendre des Mêtiers à de pauvres Garçons & marier de pauvres Filles de l'Hôpital General . . . . 1250.

La Fondation faite par Monsieur de Valbonnais Premier President à la Chambre des Comptes pour faire distribuer du Pain aux Pauvres honteux . . . . . 488.

Les Fondations faites par Monsieur Maximi Maître des Comptes à la nomination de Monsieur Barral President au Parlement pour la Chapelle de Saint Aupre . . 200.

Et pour faire aprendre des Mêtiers à de pauvres Garçons & marier de pauvres Filles . . . . . 800.

La Fondation faite par Monsieur l'Avocat Perrin pour faire aprendre un Mêtier à un pauvre Garçon ou marier une pauvre Fille de l'Hôpital General à la nomination de ses heritiers . . . . . 140.

Les Fondations faites par Monsieur Rochette pour sa Chapelle de Venosc . . 250.

Pour marier de pauvres Filles de Venosc 200.

Pour les Pauvres de Venoſc . . . 60.

Et pour le Predicateur du Carême de Venoſc . . . . . 70.

La Fondation faite par Monſieur Chabert à la nomination de Monſieur Morel de Mont-rivier Conſeiller au Parlement pour la nourriture & entretien de deux Pauvres dans l'Hôpital General . . . . . 216.

Et pour ſix charges de Vin & deux courbeilles de Raiſins payable à l'Hôpital de la Providence . . . . . 50.

La Fondation faite par Monſieur Alloys Preſident au Parlement de 20 ſ. par jour pour l'Hôpital de la Providence . . 365.

Les Fondations faites par les Demoiſelles Chalvet pour l'Hôpital de la Providence 100.

Et pour la maiſon de la Propagation 50.

Les Fondations faites par Monſieur Alloys Preſident à la Chambre des Comptes pour l'Hôpital de la Providence . . . . 120.

Et pour un malade dans l'Hôpital de la Charité . . . . . 130.

Les Fondations faites par Monſieur de Boiſſieux pour les Carmes . . . . . 50.

Pour ſa Chapelle de la Buiſſiere . . 36.

Pour les Ornemens de ladite Chapelle 6.

Pour la nourriture & entretien de deux Pauvres du Boiſſieu dans l'Hôpital General 216.

Pour quinze ſetiers Froment meſure de la Buiſſiere diſtribuables aux Pauvres du voiſinage dudit Boiſſieu . . . . . 100.

Et 600 Meſſes annuellement, compriſes dans celles cy-aprés mentionnées.

La Fondation faite par Monſieur de la Saone pour les Pauvres paſſant dans Grenoble . 40.

La Fondation faite par Monſieur de Ponnat des Combes pour la nourriture & entretien d'un Pauvre pendant ſix mois de chaque année . . . . . 54.

La Fondation faite par Monſieur de Saint Marcel Conſeiller au Parlement pour les Pauvres de Fontanieu . . . . . 50.

La Fondation faite par Monſieur de Beégue Conſeiller au Parlement pour la nourriture & entretien d'un Pauvre de la Parroiſſe de Voiron . . . . . 108.

Autres Fondations faites par diverſes Perſonnes.

Pour la Chapelle de Nôtre-Dame du Mont de Gilonay . . . . . 15.

Pour la Chapelle de la Trinité dans l'Egliſe Cathedrale de Nôtre-Dame de Grenoble 14.

Pour l'Huile de la Lampe de l'Egliſe de Pollienna . . . . . 15.

Pour les Pauvres de la Parroiſſe d'Hurtiere . . . . . 30.

Pour l'Egliſe de Lemps . . 11. 5.

Pour les Meſſes dans l'Hôpital des Religieuſes de la Charité . . 110.

Il y a quantité de Meſſes & prieres fondées par diverſes Perſonnes mentionnées en détail dans leſdits Etats, y ayant 1281 Meſſes, dont il y en a 42 de grandes & 1239 de baſſes qui ſont acquittées dans l'Egliſe de l'Hôpital General par des Prêtres, auſquels l'on paye les retributions pour icelles, montant à environ . 500.

Le total des ſuſdites Fondations monte à 7944. 5.

PENSIONS VIAGERES.

IL y a quantités de Penſions viageres dûës à diverſes perſonnes compriſes dans les ſuſdits Etats de l'Hôpital General, où il eſt fait mention des biens ou ſommes données pour l'établiſſement deſdites Penſions viageres.

A Madame de Saint Nazaire veuve de Monſieur Maximi Maître des Comptes . . 600.

Aux Rebuſſets d'Huriage . . . 50.

A Monſieur Colomp Prêtre aveugle . . 20.

A Loüiſe Bouvier Servante à feu Monſieur l'Avocat Benoiſt . . . . 224.

A Demoiſelle Marie de Nante . 36.

A Demoiſelle Françoiſe Chappe pareille ſomme de . . . . . 36.

Plus auſdites deux Demoiſelles . . 100.
A Sieur Pierre Remy . . . . 150.
A Sieur Felix Loüis . . . . . 36.
A Demoiſelle Marguerite Teiſſier . 300.
Au Reverend Pere Teiſſier . . 100.
A Dame Marie Alloys de Saint Joſeph Religieuſe de Sainte Urſulle . . 100.
A Noble Alexis de Salvin de Boiſſieu Sieur d'Alinge . . . . . 150.
A Demoiſelle Clemence de Salvaing de Boiſſieu . . . . . 90.
A Dame Marianne Millet veuve de Noble Jean de Manze . . . . 100.
Plus à ladite Dame . . . . 75.
A Monſieur de Carriere Lieutenant Colonel . . . . . 1100.
A Sieur George Bertrand . . . 360.
A Demoiſelle Marie Marquian . . 125.
Plus à elle . . . . . 112.
A Anne Blanc . . . . . 120.
A Monſieur de Ferrus Conſeiller au Parlement . . . . . 500.
A Monſieur Reverſac Curé de la Verpeilliere . . . . . 66. 13. 4.
A Dame Antoinette du Mollard de Saint Joachim Religieuſe de l'Ancien Monaſtere du Verbe Incarné 400 liv. dont l'Hôpital General en ſuporte . . . . . 300.

A Dame Françoiſe de Revol du Sauveur auſſi Religieuſe du Verbe Incarné 400 liv. dont l'Hôpital ſuporte . . . 300.

A Dame Suſanne Avon auſſi Religieuſe du Verbe Incarné 400 liv. dont l'Hôpital en ſuporte . . . . . 300.

Morte à la fin de l'année 1721.

A Mademoiſelle Chapperron . . 100.

Morte en 1721.

A Demoiſelle Françoiſe Sirand 120. liv. dont l'Hôpital de la Providence doit payer 60 liv. & l'Hôpital General pareille ſomme de . . . . . 60.

Total des Penſions viageres en 1721. 5600. 13. 4.

LES RENTES OU INTERETS.

LEs ſommes principales dûës par l'Hôpital General à divers Créanciers montent à la ſomme totale de 29582 liv. 15 ſ. 10 d. dont la rente ou intetêts arrive annuellement ſur differens pieds à la ſomme de 1182 liv. 10 ſ. 9 d. . . 1182. 10. 9.

REPARATIONS.

LEs reparations & entretien des Bâtimens compris dans le corps de l'Hôpital General montent à environ . . . 300.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

LEs dépenſes extraordinaires pour décharger l'Hôpital General de divers Enfans & autres Pauvres, ou pour éviter qu'il ſoit chargé de ceux qui ne ſont pas de Grenoble, montent à environ . . . . . 200.

HOPITAL DES RELIGIEUX *de la Charité.*

L'Hôpital General paye annuellement aux Religieux de la Charité 800 liv. pour leurs apointemens, 250 liv. pour les Remedes des Pauvres malades, 6 ſ. par jour pour la nourriture de chaque Pauvre malade, 33 ſ. pour l'enterrement de chacun de ceux qui y meurent, l'Hôpital General a droit d'y en pouvoir mettre juſqu'au nombre de 40; mais il n'y en a eu pendant l'année 1721. qu'environ 21, le total de cette dépenſe a monté à 3330 liv. 10 ſ. . . 3330. 10.

HOPITAL DES RELIGIEUSES *Hoſpitalieres.*

L'Hôpital General leur paye annuellement 150 liv. pour les remedes ſix ſols par jour pour chaque pauvre malade au nombre de 20 & 33.

ſ. pour l'Enterrement de chaque pauvre femme ou fille qui y meurent, le total de cette dépenſe a monté en 1721. à 2288. 8.

PAIN DISTRIBUÉ AUX PAUVRES.

L'Hôpital General a fait diſtribuer du Pain toutes les Dimanches pendant l'année 1721. à environ 350 Pauvres familles, compoſées d'environ 700 perſonnes pour empêcher la mandicité. Cette diſtribution a monté pour toute l'année a environ 800 quintaux de Pain, ce qui revient ſur le pied d'un ſol la livre à environ . . . . 4000.

Et ce outre le Pain qu'on diſtribuë aux Pauvres honteux.

PAUVRES ENFANS EN NOURRICE.

L'Hôpital General eſt chargé d'un grand nombre d'enfans, dont une grande partie ſont legitimes & Orphelins, & il y en a beaucoup de Bâtards, leſquels ont fait nourrir à la Campagne, & ils y reſtent juſques à ce qu'ils ayent environ huit ou dix ans, le nombre eſt d'environ 450. dont la dépenſe ſur le pied de 3 liv. par mois pour chacun des plus jeunes à 2 liv. 10 ſ. par mois pour les autres monte à environ . . 13000.

PAUVRES ETANT DANS L'HOPITAL General.

IL y a dans l'Hôpital General environ 280 perſonnes, tant Hommes ou Femmes fort vieux ou Infirmes que jeunes Enfans, Garçons ou Filles qui ne ſont encore en état de pouvoir travailler pour gagner leur vie, dont leur nourriture & entretien & des perſonnes qui en prenent ſoin, monte ſur le pied de 4 ſ. par jour pour chacun à environ . 2016.

APOINTEMENS DES OFFICIERS de l'Hôpital General.

A Sieur Balthazard Dou Secretaire & Notaire de l'Hôpital General. 50.

Il y a quelques années qu'il n'en a pas été payé.

A Sieur François Boyer Treſorier & Receveur de l'Hôpital General . . 400.

A Sieur Claude Chanel ancien receveur & preſentement agent dudit Hôpital General . . . . 200.

Au Sieur Pezeur ancien Maître d'Ecole dans Grenoble, ayant ſoin de la conduite des vieux Hommes & de l'éducation & inſtruction des jeunes Garçons 100.

Total deſdits Apointemens . . . 750.

GAGES DES DOMESTIQUES.

IL y a deux Boulangers, à chacun desquels on donne 75 liv. & pour les deux 150.
Au Jardinier . . . . . 60.
A la Fille qui prend ſoin du ménage de la Cuiſine . . . . . 45.
A la Servante Cuiſiniere . . . 24.

Total deſdits gages . . . . 279.

GAGES DES ARCHERS.

IL y a eu en 1721. cinq Archers ou Gardes de l'Hôpital General, dont il y en a un qui eſt le Brigadier, auquel l'on donne annuellement 120 liv. & à chacun des autres quatre 100 liv., on leur donne auſſi dix livres de Pain par Semaine, & en outre on leur donne les Juſt'au-corps & Bandoulieres, cette dépenſe montant par communes années à environ . . . 800.

Total des charges & dépenſes en 1721. à . . . . . 59955. 17. 1.

Le total des ſuſdits revenus & caſuels 51816. 17. 4.

Partant les charges & dépenſes excedent les revenus & caſuels de . . 8138. 19. 9.

Cela eſt la cauſe que l'on n'a encore pû acquitter pluſieurs charges & dépenſes de ladite année 1721. *ce qui eſt*

provenu de ce que les Revenus fixes dudit Hôpital General ont été diminués d'environ 5000 liv. par les rembourſemens qu'il luy ont été faits en l'année 1720. & de ce que les Aumônes qui provenoient des Quêtes ont été beaucoup moindres que par le paſſé.

Ledit Hôpital General a été obligé depuis quelques années de recevoir pluſieurs Pauvres incurables de l'un & de l'autre ſexe, qui ayant des maladies dangereuſes à être communiquées aux autres Pauvres, avec leſquels ils ſont logés. On eſt dans le deſſein de faire conſtruire dans l'enclos dudit Hôpital General un corps de Logis où l'on puiſſe les logers ſeparément, mais on ne le pourra faire qu'avec les ſecours des Perſonnes charitables.

WZ 260 H796s 1721

122055
a Pic. DC